

## Couliasses

Le Mont-sur-Lausanne est attaché à son caractère villageois, son passé agricole et sa situation en promontoire entre ville et campagne. La population augmente et les autorités souhaitent offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et durable au cœur-même de la Commune.

Une nouvelle centralité se dessine, plus intense en termes de qualités spatiales, sociales, économiques et environnementales.

Le projet prévoit une disposition en couliasses longitudinales et différencie les ambiances de part et d'autre de la route de Lausanne, requalifiée et rythmée par un marquage au sol différencié.

## Centralité vivante

À l'Ouest de la route de Lausanne, la séquence des bâtiments d'envergure est complétée. Afin de renforcer la cohérence du tissu bâti, les nouvelles constructions entrent en résonance avec l'orientation irrégulière des quadrilatères existants. L'ensemble forme une « danse des parallépipèdes » disposés en campus.

Deux nouveaux volumes remplacent l'actuel bâtiment de la poste et comprennent des logements aux étages. Le plus petit, en rapport avec le voisinage du quartier résidentiel, se prête à accueillir des locaux parascolaires (UAPE) car il se situe à mi-chemin entre l'école des petits et des grands. Le second, plus imposant, peut recevoir la poste ou d'autres services ainsi que des commerces contribuant à la vitalité et aux échanges sociaux.

Les proportions et la situation de ce dernier lui confèrent un rôle emblématique, en dialogue avec l'administration communale et le parc aménagé. Diverses possibilités existent, allant de la morphologie plus étendue avec cour intérieure à ciel ouvert (une trentaine de mètres de côté) à une disposition plus resserrée avec nouveau de distribution central (une vingtaine de mètres de côté). En fonction de l'emprise au sol de ce volume et du nombre d'étages, R+2 ou R+3, l'usage de ce secteur peut varier entre 0.8 et 1.3.

Tout au Sud du secteur, proche des commerces et de l'arrêt de bus, un nouveau bâtiment superposé au parking actuel se prête bien à l'implantation d'un programme mixte, par exemple un centre de vie enfantine, bénéficiant d'espaces extérieurs bien orientés et protégés, et des logements ou activités.

La mixité engendrée par la proximité entre équipements publics et services, équipements sportifs, scolaires, pré et parascolaires, commerces et logements permet de dynamiser les espaces ouverts de cette centralité vivante. A cette fin les programmes des rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments doivent être particulièrement soignés en termes de relations physiques et visuelles entre intérieur et extérieur. Une porosité des façades est recherchée, avec par exemple plusieurs entrées de locaux aux vitres animées et transparentes ou une terrasse de café dont la devanture s'ouvre largement en été.

Les espaces ouverts sont également conçus ou requalifiés afin d'encourager les échanges et le vivre ensemble. Leur continuité permet une redistribution et une hiérarchie des mobilités, allant dans le sens d'une nouvelle centralité identitaire. Le tapis sur lequel dansent ces bâtiments accorde la priorité aux mobilités douces comme sur un campus.

Le chemin du Collège est repensé quant à son tracé et son usage. Son accroche à la route de Lausanne est déplacée vers le Sud. L'espace dégagé entre l'administration et la Poste est bien orienté et utilisable de manière multifonctionnelle tout en permettant l'accès au parking souterrain et aux éventuelles places en surface. Au-delà d'un certain seuil, seuls les transports scolaires et l'accès au parking du cimetière sont autorisés et la peinture du revêtement accentue le rôle prioritaire des modes doux. En fonction du dimensionnement du parking souterrain lié aux nouvelles constructions, les places de stationnement restantes en surface se disposent sur un tapis minéral qualifié. Les véhicules n'occupent plus une chaussée, mais sont invités à séjourner temporairement dans un espace public.

Selon les temporalités, ces espaces ouverts peuvent accueillir des stationnements en surface, ou en être dégagés en faveur d'autres usages. Le week-end par exemple, les places de parc liées à la poste et l'administration n'étant pas utilisées, l'espace pourrait être occupé autrement (espace trottinettes et vélos pour les petits, chapiteau, animations...).

## Réseau piéton

- Arêt TP
- Circulation piétonne
- Traverse piétonne Route de Lausanne
- Emprise bâti projeté
- Bâti existant / équipement public
- Bâti existant / résidentiel ou mixte

- Le réseau piéton constitue un maillage connecté entre les différents pôles et les axes structurants.
- Les franchissements de la route sont facilités à quatre endroits par un segment de revêtement de sol différencié dans lequel s'inscrit le passage piéton. Ces segments rythment le passage et tendent à ralentir l'élan des conducteurs.
- Trois traversées régulières sont conservées sur la Route de Lausanne, une traversée supplémentaire est créée au centre (avec marquage coloré).
- La continuité piétonne est assurée le long de la Route de Lausanne.
- Les liaisons lentes se font par les itinéraires balisés et identifiés et rattachés à leurs couliasses.
- Les relations Est-Ouest sont améliorées par des percées à travers le parc.

## Réseau vélo

- Itinéraire rapide
- Itinéraire lent
- Stationnement
- Balutage vélo identitaire
- Traverse vélo Route de Lausanne
- Emprise bâti projeté
- Bâti existant / équipement public
- Bâti existant / résidentiel ou mixte

- La piste mixte piétons/vélos aménagée en parallèle à la Route de Coppoz constitue le réseau cyclable structurant de la commune (PALM 2016). Il est l'itinéraire à privilégier pour les relations rapides Nord-Sud.
- Les liaisons lentes se font par les itinéraires balisés à travers les pôles d'activités (écoles, administration, commerces) et à travers le parc.
- Du stationnement vélos est prévu proche des activités.

## Réseau TIM

- Axes de circulation et principes d'usages
- Stationnement
- Connexions piétonnes stationnement - destinations
- Porte-bannière
- Emprise bâti projeté
- Bâti existant / équipement public
- Bâti existant / résidentiel ou mixte

- Le tracé existant de la route de Lausanne classé type 1 pour les convois exceptionnels est maintenu.
- Une bande centrale polyvalente facilite les tourner à gauche.
- L'accès à l'Administration et au cimetière par le Chemin du Collège est modifié. L'accès motorisé sur le tronçon menant au Collège sera limité (bus/cimetière/collège) et des marquages au sol sont proposés.
- Des zones de stationnement sont réparties à proximité des pôles attractifs.
- 3 zones de dépose minute sont créées le long de l'axe cantonal et proche des écoles.
- Un parking souterrain est proposé dans le secteur de l'administration.
- Les seuls Nord et Sud de la nouvelle centralité sont caractérisés par des marqueurs verticaux, porte-bannières sobres aux couleurs de la commune.



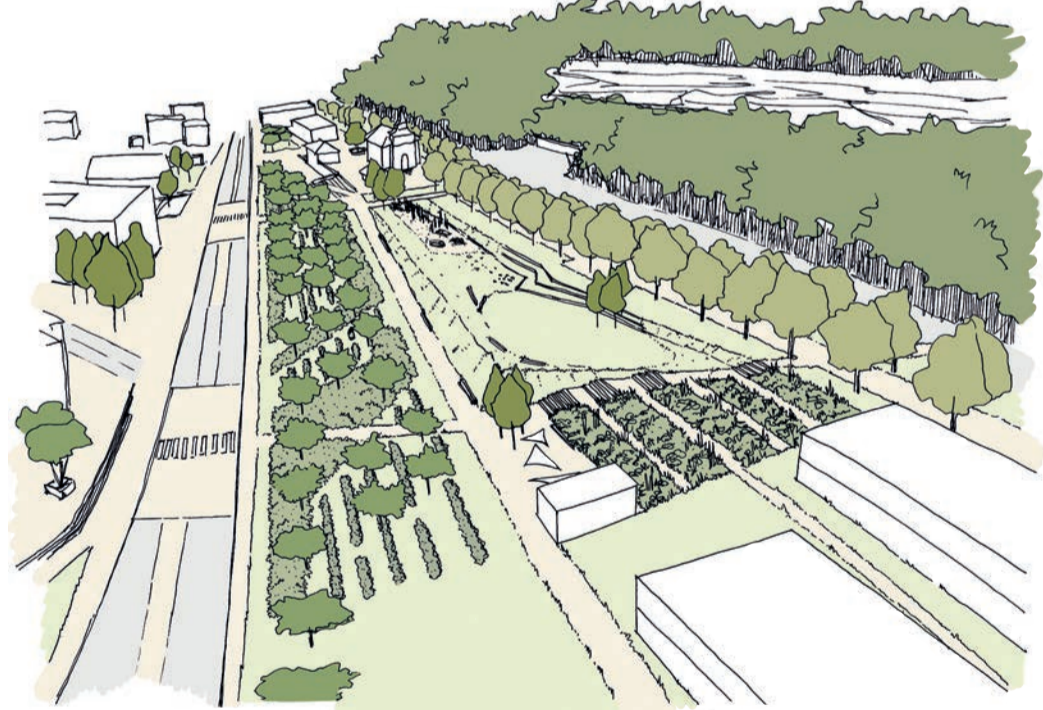
- Phase 1**: Marquage RC, Marquage traversées
- Phase 2**: Démolition, Déblai, Construction quartier Praz-Prévôt, Aménagement parc haut
- Phase 3**: Démolition, Déblai, Autres déblais, Construction Poste & UAPE, Aménagement parc bas, Ch. du Collège, parking temporaire, marquage traversées
- Phase 4**: Construction mixte commerces/logements, Aménagement espaces extérieurs, Construction garderie, Extension école

L'aménagement de la route de Lausanne peut se réaliser de manière indépendante, soit au préalable, soit en parallèle aux autres phases de réalisation en fonction des calendriers et des disponibilités économiques.

Le chantier de Praz-Prévôt génère des matériaux d'excavation dont une partie peuvent être valorisés sur le haut du parc, en lien avec l'aménagement des espaces ludiques et de la grande pelouse.

Les bâtiments du secteur Nord sont démolis et cèdent la place à un parking arboré temporaire qui remplace celui au pied de l'église. Le réaménagement du chemin du Collège ainsi que les nouvelles constructions entre l'administration et le collège se réalisent (secteur poste). Une partie des déblais générés sont absorbés dans la partie basse du parc, qui se voit complétée par le verger ondulé.

Les secteurs Nord et Sud sont construits avec la possibilité de synergies en faveur de quelques places de parking souterraines pour l'église et la petite école. Selon les besoins, cette dernière est agrandie par l'élargissement des circulations et l'ajout d'une seconde rangée de classes voire un rehaussement éventuel d'un niveau de classes complémentaires. Les fondations tirent parti de l'abri PC en sous-sol.



## Parc du ciel et de la terre

À l'Est de la route de Lausanne, le nouveau parc se dessine tout en longueur, depuis le secteur bâti renouvelé qui en définit l'extrémité Nord jusqu'à Praz-Prévôt au Sud. Le parc englobe ainsi l'église et les bâtiments de paroisse et propose un ensemble d'espaces ouverts accueillant aussi bien les traditions et cérémonies religieuses que le marché et les activités champêtres, proches de la nature et ludiques. Car dans le parc du ciel et de la terre on s'occupe du corps et de l'esprit.

La topographie est remodelée entre la route de Lausanne et l'allée de marronniers afin d'atténuer la présence de la route. Le modelage s'effectue en synergie avec les chantiers des alentours, permettant d'absorber des matériaux d'excavation dans une démarche de gestion des sols durable. L'exportation des déblais est évitée, ainsi que les trajets et taxes qui y sont liés.

Sur la partie basse du parc, proche de la route, un verger d'arbres fruitiers de haute tige émerge dans un territoire ondulé. Des essences anciennes et naturellement résistantes aux maladies, donc aptes à la culture biologique, sont plantées avec le soutien de Pro Specie Rara. Quelques ruches prennent place en toiture des nouveaux bâtiments, favorisant la pollinisation.

Parmi les arbres du verger se glissent quelques buttes permacoles ainsi que des labyrinthes de haies fruitières. En fonction de l'intérêt des parties-prénantes, une association d'habitants, un collectif à vocation de sensibilisation / formation ou un permaculteur professionnel peuvent

se rendre responsable de ces espaces. Dans le cas contraire, un simple prairie se déploie aux pieds du verger, occasionnellement pâturée par des moutons.

Les petits fruits font l'objet de cueillette individuelle ou groupée, donnant lieu à de nouveaux rituels, comme un concours de sirops, confitures ou glaces, alors que les fruits à pépins sont récoltés et transformés en jus. Des locaux de conditionnement ou de transformation des produits du parc trouvent leur place en contrebas de l'église.

En effet, un socle habité prolonge le bâtiment de paroisse actuel vers le Sud et accompagne les nouveaux escaliers reliant le parvis de l'église au jardin de plantes médicinales. Il peut abriter pressoir, local de pasteurisation, laboratoire d'herboristerie, outillage, etc.

Une grande pelouse accompagnée de gradins se glisse entre l'allée et le verger. Sa planie rehaussée permet un grand dégagement et une multitude d'usages libres. Des jeux faisant allusion au vivant, aux animaux et à la campagne complètent l'espace ludique : des nids géants avec harnac, des petits nids ou des œufs pour se cacher, un troupeau de moutons abstraits en bois, des insectes aux formes extraordinaires, stimulant l'imagination et la motricité...

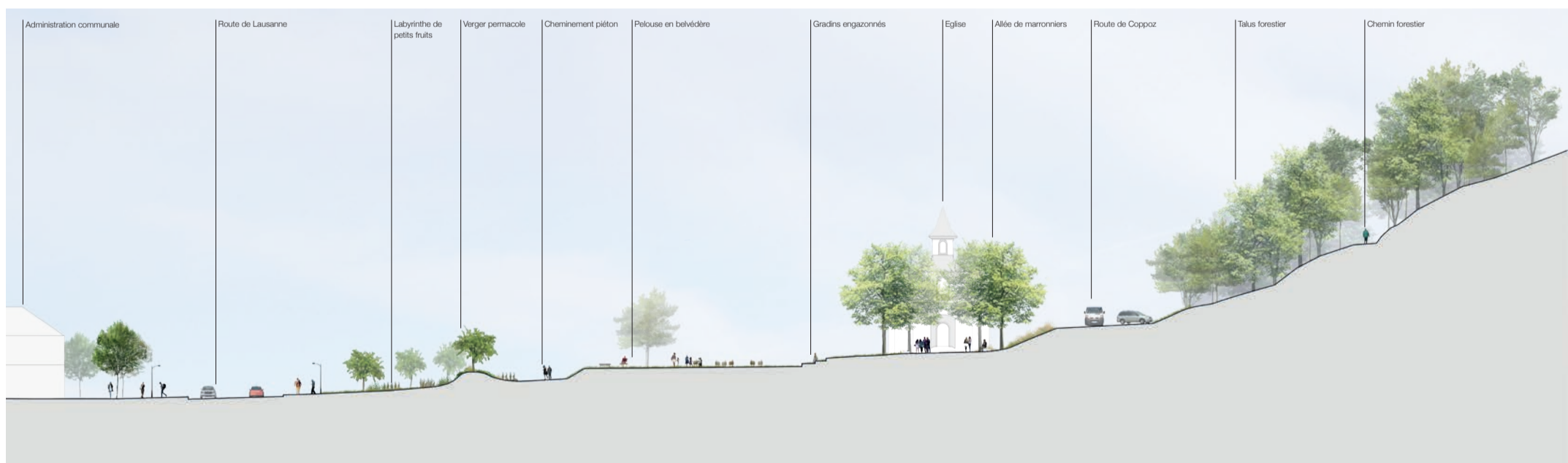
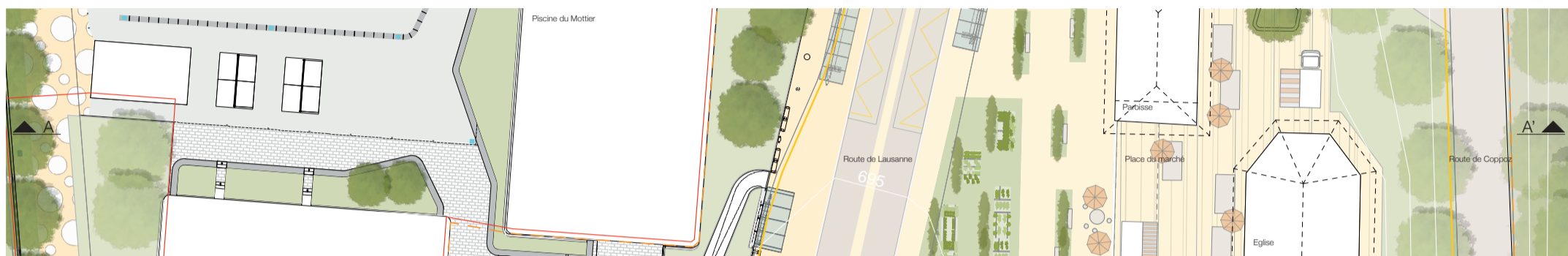
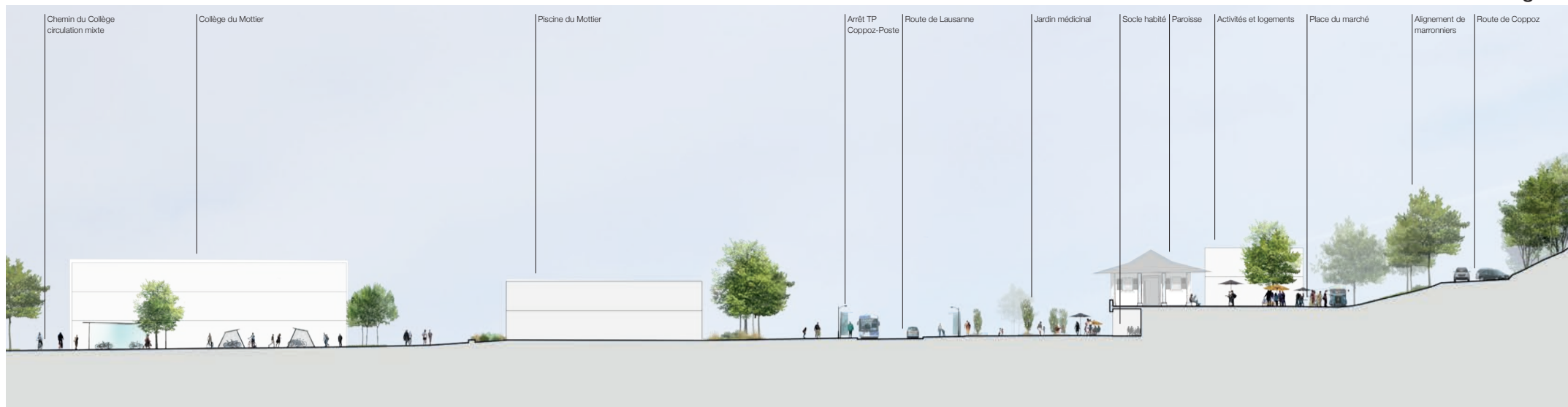
Le parc du ciel et de la terre nous met en relation avec les éléments fondamentaux : les rituels annuels, saisonniers, hebdomadaires ou quotidiens, la spiritualité, le climat, les cycles de la vie et de la terre, les qualités nourricières et thérapeutiques de ses fruits, l'émerveillement de la contemplation et le plaisir de s'épanouir, découvrir et jouer dans un tel espace.



## Intégration paysagère

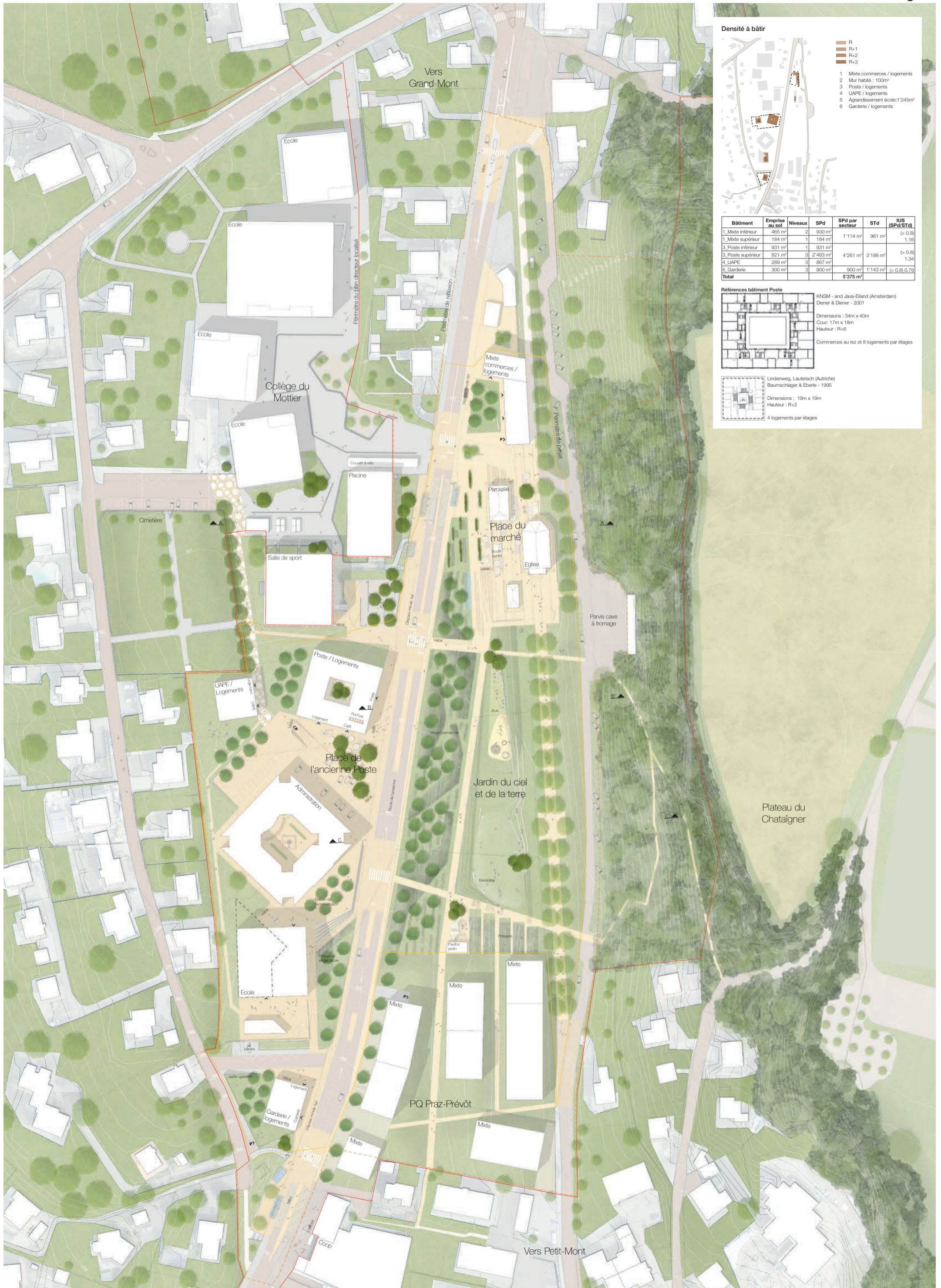






1/200' 0 10 20 50 100





**Densité à bâtir**

- R
- R+1
- R+2
- R+3

- 1 Mixte commerces / logements
- 2 Mur habité : 100m<sup>2</sup>
- 3 Poste / logements
- 4 UAPE / logements
- 5 Agrandissement école: 1'245m<sup>2</sup>
- 6 Garderie / logements

Bâtiment	Emprise au sol	Niveaux	SPd	SPd par secteur	STd	IUS (SPd/STd)
1_Mixte inférieur	465 m <sup>2</sup>	2	930 m <sup>2</sup>			
1_Mixte supérieur	184 m <sup>2</sup>	1	184 m <sup>2</sup>	1'114 m <sup>2</sup>	961 m <sup>2</sup>	(> 0.8)
3_Poste inférieur	931 m <sup>2</sup>	1	931 m <sup>2</sup>			
3_Poste supérieur	821 m <sup>2</sup>	3	2'463 m <sup>2</sup>	4'261 m <sup>2</sup>	3'188 m <sup>2</sup>	(> 0.8)
4_UAPE	289 m <sup>2</sup>	3	867 m <sup>2</sup>			1.34
6_Garderie	300 m <sup>2</sup>	3	900 m <sup>2</sup>	900 m <sup>2</sup>	1'143 m <sup>2</sup>	(= 0.8) 0.79
<b>Total</b>				<b>5'375 m<sup>2</sup></b>		

**Références bâtiment Poste**

KNSM - and Java-Eiland (Amsterdam)  
Diener & Diener - 2001  
Dimensions : 34m x 40m  
Cour: 17m x 18m  
Hauteur : R+6  
Commerces au rez et 8 logements par étages

Lindenweg, Lauterach (Autriche)  
Baumschlager & Eberle - 1995  
Dimensions : 19m x 19m  
Hauteur : R+2  
4 logements par étages